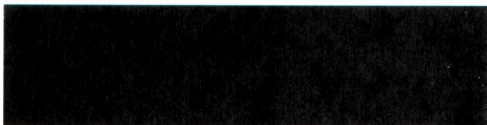


Le 22 décembre 2015

Stella Lenev

Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5003

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

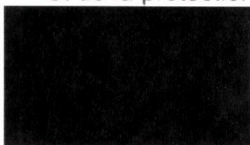
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 30 novembre 2015 portant sur la Direction principale – Affaires juridiques d'Hydro-Québec, vous trouvez ci-joint un tableau contenant l'information requise.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Lenev

p. j.